

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Bulletin anglais sur le combat de Bilbao. — Nouvelles agressions des carlistes contre les français à Behobie. — Mort du compositeur Bellini. — Description des exercices de la cavalerie asiatique de Kalisch. — Détails sur la seconde journée des fêtes de septembre à Bruxelles. — Concours d'harmonie. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 septembre. — Voici le compte que rend le *Courier* anglais de l'affaire du 11, dont les bulletins carlistes ont fait tant de bruit :

Bilbao, 12 septembre.

Le mouvement combiné des divisions d'Espeletta et d'Espartero avec les troupes de la légion auxiliaire qui devait avoir lieu hier sur Orduna, ne s'est pas effectué. Espeletta ayant déclaré qu'une semblable opération était incompatible avec les instructions qu'il avait reçues du général Cordova. Cependant il sortit à 7 heures du matin avec deux divisions formant un effectif de 7000 hommes, et se dirigea sur Durango afin de se mettre en rapport avec le commandant en chef espagnol. A peine s'était-il mis en marche, que la tête de sa colonne fut attaquée par les tirailleurs carlistes qui ouvrirent le feu, et à environ un mille 1/2 de là, il trouva l'ennemi occupant de fortes positions sur les hauteurs qui dominent le pont de Boleta. Il délogea l'ennemi de ces positions, non sans éprouver quelques pertes à cause du feu bien nourri des assaillans qui se retirèrent sur les hauteurs situées sur la rive gauche de la rivière qui borde la grande route à Arrégoriaga.

L'ennemi fit une halte en cet endroit, et la cavalerie sur le bord de la rive pour défendre le pont. Quelques prisonniers carlistes ayant instruit le général Espeletta qu'il se trouvait en présence des généraux Moreno et Castor, qui avaient opéré leur jonction la nuit précédente et étaient à la tête de 18 bataillons, il expédia un aide-de-camp au gouverneur de Bilbao pour demander des renforts. La garnison espagnole se mit immédiatement en mouvement, tandis que les généraux Evans et Alava avec leur état-major partirent au grand galop pour se rendre sur le lieu du combat, après avoir donné ordre à la légion de se tenir prête à soutenir l'armée en cas de besoin. Ils trouvèrent les généraux Espeletta, Espartero et Mirasol sur les hauteurs au-dessus d'Arrégoriaga et l'ennemi sur les hauteurs opposées. Un feu d'avant-poste venait de s'engager; sur ces entrefaites, les 3^e et 6^e régimens, soutenus par deux pièces de canon, avaient atteint San Miguel à un demi-mille d'Arrégoriaga; tandis que les 1^{er}, 2^e et 6^e régimens étaient échelonnés. Après quelque temps passé en observation, les généraux espagnols résolurent de faire un mouvement rétrograde, mais l'ennemi, s'étant aperçu de cette manœuvre, avança au pas de charge ouvrant un feu très-nourri sur les deux flancs de la colonne qui battait en retraite. Jugeant que les troupes qui formaient l'arrière-garde étaient suffisantes pour protéger la retraite, le général Evans ordonna à la légion de regagner ses quartiers.

En arrivant en ville, on apprit que 3 bataillons carlistes cherchaient à s'emparer du pont de Boleta pour couper la retraite à l'arrière-garde; cependant cette nouvelle n'était pas fondée. L'arrière-garde d'Espartero vivement pressée par les carlistes éprouvait des pertes considérables; Espartero et trois de ses aides-de-camp étaient blessés et sur le point d'être faits prisonniers; alors, le général Evans ayant atteint la plate-forme au-dessus du pont engagea un feu terrible, Espartero tenta un dernier effort pour forcer le passage du pont et repoussa les carlistes jusqu'aux hauteurs voisines. L'affaire en resta là. La perte des troupes de la reine a été très-forte; 2 officiers supérieurs ont été tués et l'on compte 269 blessés. On n'a pas encore dressé l'état des morts et des manquans. La perte des Anglais a été très-faible; ils ne comptent que 4 morts et 5 blessés. Il n'y a eu que l'aile droite du 3^e régiment qui ait donné.

Cet échec a produit une vive sensation sur les habitans, qui croyaient que la vue de quelques uniformes rouges devait suffire pour faire fuir les divisions carlistes. On attribue ce désastre au défaut d'unité dans le commandement; Espeletta et Espartero étaient indépendans l'un de l'autre. Aussitôt que des renforts seront arrivés de Santander la légion agira plus efficacement. (*Courier*.)

— On écrit de Bilbao, dix heures du soir. Un courrier, qui arrive à l'instant, annonce que 2 bataillons de caçadore portugais sont arrivés à Santander; on a reçu aussi une autre nouvelle importante, un changement de ministère espagnol. Nous sommes à la veille de grands événemens. (*Courier*.)

FRANCE.

Paris, le 24 septembre. — Le journal ministériel contient la dépêche télégraphique suivante: "Une dépêche de Bayonne en date de ce jour, 23, annonce que de nouvelles agressions de la part des carlistes ont provoqué hier à Behobie une nouvelle canonnade. Les maisons d'où partent ordinairement

les coups de fusils ont été si fort endommagées par notre artillerie, qu'elles crouleront au premier coup de canon."

— Une lettre de Madrid du 18, assure que M. Mendizabal a fait annoncer le prochain paiement des intérêts de la dette intérieure. On ne s'attendait pas du tout à Madrid, à une pareille annonce ces intérêts n'étant pas régulièrement payés, même en tems ordinaire. C'est ce qui a fait hausser les fonds à notre bourse de ce jour.

— Le *Temps* dit que M. de Mendizabal est le grand-maître des francs-maçons d'Espagne, et compte sur l'influence que lui donnera cette position sur les juntes.

M. Crevat, un des évadés de Sainte Pélagie, a été arrêté par des gendarmes sur la route de Saint-Quantin, où la police paraît exercer une surveillance active. Il est arrivé ce matin à Paris, sous forte escorte. (*Réformateur*.)

— Le *Réformateur* rapporte que dans la nuit du 21 au 22 un coup de fusil aurait été tiré par une fenêtre entre St Ouen et les Batignolles lors du passage du roi qui revenait du château d'Eu. La maison d'où le coup serait parti a été visitée par le commissaire de police des Batignolles et par le gendarmier. Elle est habitée par un paysan qui aurait déclaré avoir tiré pour effrayer des voleurs. Cet homme aurait été arrêté, puis relâché ensuite. Hier soir, le journal ministériel ne disait pas un mot qui ait rapport à cet événement.

— Bellini, le compositeur; auteur de *Norma* et des *Puritani* est mort hier près de Paris, à l'âge de 29 ans, d'une attaque de dysenterie qui l'a emporté en peu de jours.

Nouvelles du camp de Kalisch, le 13 septembre. Après les services religieux tous les régimens ont fait parade devant leurs tentes et ont défilé devant le roi de Prusse; des détachemens de tous les régimens de cavalerie ont aussi fait partie de la marche. Les Tscherkesses, les Curdes et les cosaques d'Ural attirèrent surtout l'attention des spectateurs.

Une petite division de ces cosaques a donné une esquisse de leur grande agilité à cheval. On plaçait par terre un cahier de papier auquel chaque cavalier lancé seul au grand galop tirait un coup de fusil ou de pistolet sans jamais manquer le cahier. Ceci n'était qu'un commencement d'une des plus intéressantes manœuvres qu'on puisse voir, notamment du manieement d'armes des régimens de musulmans et de cosaques. Le spectacle a commencé par des escarmouches entre deux hommes séparément. Ces gens maniaient le sabre et tiraient le pistolet avec la plus grande facilité pendant que leurs chevaux couraient au grand galop. Ils se jettent à plat ventre sur le côté de leurs chevaux et se redressent ensuite pour reprendre l'offensive en poussant des cris sauvages (*mit wildem geschrei*).

Quelque temps après la mêlée est devenue générale et a représenté une esquisse effrayante des combats des peuples asiatiques. Puis ces cavaliers voltigeant en lignes de 30 à 40 l'un derrière l'autre ont sauté sans cesse à terre pour se jeter de nouveau à cheval. A la fin tout le régiment musulman debout sur les chevaux, ont fait une attaque en jetant des cris déchirans. Il est enfin impossible de se faire une idée de ce spectacle. Ce qu'on n'a vu jusqu'à présent que dans les cirques olympiques, se voyait là en plein champ exécuté par un régiment tout entier. (*Gaz de Prusse*.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 SEPTEMBRE.

FÊTES DE SEPTEMBRE — Deuxième journée.

A 8 heures, les sociétés de musique se sont rendues à l'hôtel de ville, elles ont été passées en revue par la commission nommée pour décider de la meilleure tenue, après quoi M. le bourgmestre de Bruxelles a remis à chacune d'elles une médaille commémorative. Les sociétés se sont ensuite formées en cortège, pour se rendre au Parc. La compagnie des chasseurs dits de *Chasteler* ouvrait la marche avec un détachement de la ligne.

Une foule innombrable encombrait les avenues du Parc. Il est difficile de se faire une idée du beau spectacle qu'offrait le Parc. Le pavillon destiné aux sociétés exécutantes avait été élevé près du bassin vert, ayant à gauche la petite tribune destinée au jury, en face, de l'autre côté du bassin, la tribune royale, la tribune des autorités et la tribune du corps diplomatique, puis, dans l'enceinte réservée des bancs et des chaises destinés aux personnes munies de cartes délivrées au profit des établissemens de refuge. Par cette

ingénieuse disposition la corbeille de fleurs n'a point été endommagée.

Les tribunes étaient surmontées d'étendards portant le lion belge. Des drapeaux aux couleurs nationales décoraient la porte du Parc donnant sur la place du Palais de la Nation, l'avenue conduisant au bassin et les arbres qui l'entourent.

Vers dix heures, l'enceinte réservée commençait à se garnir principalement de dames. Les autres portes du Parc ont été alors ouvertes au public, qui n'a pas tardé à occuper les tertres et les allées avoisinant le pavillon des sociétés de musique. Mais un peu plus tard, le temps qui était resté incertain toute la matinée étant devenu tout-à-fait beau, toute l'enceinte s'est remplie de monde et un grand nombre de personnes ont dû rester debout. Cette réunion de tout ce que Bruxelles compte de distingué par le rang et la fortune, et d'une foule d'étrangers, offrait un coup d'œil magnifique.

LL. MM. le roi et la reine sont arrivées à deux heures et leur présence a été accueillie par les plus vives acclamations. Reçues par la commission du Parc, LL. MM. étaient accompagnées du grand-maréchal, comte d'Arsocht et du grand-écuyer, marquis de Chasteler; des généraux d'Hane, Goblet, Hurel, des dames d'honneur de la reine, etc. LL. MM. sont restées jusqu'à 5 heures 1/2.

A 10 heures environ le concours a commencé suivant le programme. Voici les noms des sociétés concurrentes et l'ordre dans lequel elles ont été entendues:

Sociétés des communes: Frameries, Ghislenghien, Quaregnon.

Sociétés des villes de second rang: Alost, Termonde, Ixelles, Menin. (La société de la commune d'Ixelles avait demandé de concourir avec celles des villes.)

Société des villes de premier rang: Namur, Anvers et Hal.

Toutes les allées du parc étaient encombrées de monde. A deux heures, des salves d'artillerie ont annoncé l'arrivée de LL. MM.

LL. MM. ont pris place dans la tribune royale, et ont été accueillies par des acclamations générales.

Voici comment les prix ont été répartis:

Société des communes: Premier prix, société de Quaregnon.

Deuxième prix, société de Frameries.

Sociétés des villes de deuxième rang: premier prix, société de la commune d'Ixelles

Deuxième prix, société de Menin.

Troisième prix, société d'Alost.

Sociétés des villes de premier rang: Premier prix, société de Namur.

Deuxième prix, société de Ste-Cécile d'Anvers.

Le jury a proposé pour la société de la commune de Ghislenghien une mention honorable et un prix d'encouragement.

A 9 heures du matin, les sociétés d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers se sont réunies dans l'Allée-Verte et se sont formées en cortège dans l'ordre suivant:

Le cortège s'est mis en route à 10 heures et est passé par les rues de Laeken et de la Vierge Noire et s'est rendu à la Grand-Place où a eu lieu la remise des diverses médailles données par le gouvernement, de là les sociétés d'archers se sont rendues aux lieux destinés pour les différens tirs. Dès 11 heures du matin le jeu des mâts a commencé sur les places du Vieux-Marché, du Grand Hospice, et des Barricades.

Une foule immense parcourait la ville; et les salles du musée, du cabinet d'histoire naturelle, de l'exposition, étaient remplies de curieux visiteurs.

Une réunion de jeunes gens a été rendre hommage mercredi soir à la mémoire des braves inhumés sur la place des Martyrs. Après l'accomplissement de ce devoir civique, ces jeunes gens se sont rendus sur la Place Royale, où ils ont chantés en chœur l'hymne populaire de la *Brabançonne*.

— Un sabre d'honneur a été offert, hier, à M. Eug. Verboeckhoven, peintre d'animaux, par la compagnie des chasseurs éclaireurs Chasteler dont il fait partie. Sur la lame est cette inscription: *La compagnie des chasseurs Chasteler à leur compagnon d'armes.*

— On a remarqué hier dans les rues de Bruxelles un jeune homme de 17 ans d'une taille démesurée, près de 7 pieds, qui attirait tous les regards. On le dit des environs d'Anvers; d'autres personnes assuraient qu'il est des environs de Tirlemont.

— Un accident est arrivé hier au parc. Un pe-

tit polisson qui était grimé sur une des statues, est tombé sur un jeune enfant de 11 ans, qui se trouvait au pied de la statue, et lui a démis le poignet droit et cassé le pouce.

LIEGE, LE 26 SEPTEMBRE.

BULLETIN.

Les princes réunis à Kalisch passent de brillantes revues. On raconte des merveilles de la cavalerie asiatique, de la beauté des hommes et des chevaux, de l'habileté des cavaliers, de la richesse des costumes. Les exercices équestres, les combats des Cosaques, des Curdes et des Tcherkesses dont parle aujourd'hui avec une sorte d'enthousiasme la *Gazette de Berlin*, doivent présenter un spectacle fort pittoresque et sans doute plein d'émotion, car le simple récit qu'en font les journaux allemands n'est point certes dépourvu d'intérêt; mais ces mêmes récits, selon toute apparence, feront encore cette fois les seules joies des partisans de la guerre, et il leur faudra bien encore ajourner le Waterloo de Juillet et de Septembre. Voici, en effet, comment s'exprime aujourd'hui l'un des organes de la Sainte-Alliance, qui plusieurs fois se sont plu à donner un aspect sombre et mystérieux aux réunions de Kalisch :

« Nous osons dire d'avance que le congrès prochain de Tœplitz finira comme le congrès qui a eu lieu à Munchen-Gratz il y a deux ans; c'est-à-dire qu'il montrera de nouveau aux adversaires de la monarchie et du principe de conservation, l'heureux résultat de l'union et de l'attachement des trois monarchies, pour le bonheur des peuples amis de la paix. D'après notre opinion on s'est peu occupé jusqu'ici de la question espagnole; la question de l'Orient s'éclaircit, et la question belge est devenue presque secondaire par la conduite sage du roi Léopold. Par ces motifs la réunion de Tœplitz, comme celle de Munchen-Gratz, ne servira qu'à encourager les défenseurs de la monarchie et du principe conservateur, et pour préparer ainsi un meilleur avenir. »

Sans admettre les rapports exagérés de quelques journaux, il demeure vrai cependant que le contact des troupes russes et prussiennes, a révélé entre les deux nations une antipathie plus profonde qu'on ne le croyait communément. Il est avéré aujourd'hui que les peuples, à Berlin comme à Vienne, repoussent la suprématie des Kalmoucks. Si le jeune Czar, qui fait montre de ses tartares à Kalisch, nourrit en effet les rêves d'ambition dont on a tant parlé, il aura pu se convaincre lui-même que le XIX^e siècle ne prêtait point au rôle d'Attila.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs pendant le cours de cette semaine, des affaires de l'Espagne. Ils connaissent la situation périlleuse de ce malheureux pays. Les nouvelles de ce jour ne contiennent aucun fait de nature à modifier l'opinion que nous avons émise. Nous craignons que le bon vouloir, et la fermeté du loyal Mendizabal n'échouent contre les difficultés de la position, difficultés dont lui-même avoue l'existence. — Le *Courier* anglais publie un bulletin sur le combat de Bilbao qui prouve surabondamment l'exagération des rapports carlistes sur cette affaire. (V. Londres.)

Les organes de l'opposition française, nous ont entretenus ces jours derniers de l'espoir qu'ils fondaient sur les conseils généraux de département qui viennent d'ouvrir leur session. Les derniers actes du gouvernement de Louis-Philippe, devaient, selon les journaux de Paris, rencontrer une vive opposition dans le sein de ces mêmes conseils, qui sont toutefois des corps purement administratifs: les premières nominations de présidents faites dans ces assemblées, sont cependant toutes dans le sens du pouvoir. C'est là encore un fait de nature à décevoir les espérances dont se berçait l'opposition.

Nos journaux se sont exclusivement occupés pendant la semaine qui vient de s'écouler de l'exposition et des fêtes commémoratives de septembre. — Le sénat après avoir adopté la loi relative à l'enseignement supérieur, s'est ajourné indéfiniment.

Avant-hier pendant l'orage, une diligence allant de Liège à Bruxelles, a versé entre Tongres et Looz. Trois personnes ont été grièvement blessées. On cite une dame anglaise, dont la situation inspire beaucoup d'inquiétude. Ce malheureux accident ne peut être attribué au postillon. C'est le tonnerre qui a effrayé les chevaux: on n'a pu s'en rendre maître, et ils se sont jetés dans le fossé qui borde la route où ils y ont entraîné la voiture.

On dit que pendant ce même orage, deux autres diligences ont versé sur la route de Bruxelles; mais heureusement aucun des voyageurs qu'elles contenaient n'a été blessé.

Parmi les industriels qui ont eu l'honneur d'être présentés au roi et à la reine lors de leur

visite à l'exposition, on en cite plusieurs qui appartiennent à notre province et entre autres: MM. Houget, mécanicien à Verviers; Regnier-Poncelet, mécanicien; Brisard, fabricant de limes.

M. Green, l'aéronaute, sur le sort duquel on avait conçu des craintes, est descendu, vers 6 heures du soir, près la paroisse de Walthamstow, où il a fait une nouvelle provision de lest et laissé son compagnon M. Butler; puis il s'est élevé de nouveau, et s'est descendu que le lendemain, à 6 heures, à Wimsbotham, comté de Suffolk. Là après avoir déjeuné il a entrepris une troisième ascension avec l'intention de passer la manche, mais un courant d'air le poussant vers l'Océan il a ouvert la soupape, et s'est abaissé près Lynn, comté de Norfolk à 10 heures 1/2. Il est resté dans l'atmosphère environ 13 heures pendant lesquelles il a parcouru une espace de 130 milles. Entr'autres observations, il a remarqué que les villes éclairées par le gaz projetaient une lumière beaucoup plus intense que les autres. Il a calculé qu'il aurait pu rester ainsi suspendu pendant cinq jours tant la déperdition du gaz était peu considérable.

— On lit dans les journaux de Bruxelles, que les sociétés pour le tir à l'arquebuse, qui ont l'avantage jusqu'ici sont celles de Liège et de Mons. Un des membres de la première a fait 57 points, et l'autre 58.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 26 septembre.

Pain de seigle, 49 centimes au lieu de 48
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 c. au lieu de 29
Pain dit de ménage, 43 c. au lieu de 42

ANNONCES.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. (CASINO.)

Dimanche, 27 courant HARMONIE à 4 1/2 heures. 294

HUITIÈRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

G. MODAVE, fabricant de fleurs artificielles, rue Vinave d'Ille, à Liège, a TRANSFÉRÉ son ATELIER et son MAGASIN même rue, n° 596, vis à vis de la fontaine.
A LOUER au même n° un très-joli QUARTIER. 266

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES GORDINNE

A l'honneur d'informer le public que son MAGASIN de PAPIERS est transféré rue sur Meuse, n° 366. 275

VENTE DE DEUX MAISONS

SISES A LIEGE,

L'une rue du Pont-d'Avroy, n° 532, dont la façade est large d'environ SIX METRES,
Et l'autre rue d'Amay, n° 644, d'une superficie de 120 METRES carrés.
Cette VENTE sera faite aux enchères, le lundi 28 de ce mois, à dix heures du matin, par le ministère et en l'étude du notaire PAQUE, où l'on peut voir les conditions. 247

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

VENDREDI et SAMEDI, 2 et 3 OCTOBRE 1835, à deux heures de relevée, le tuteur des enfants mineurs de feu M. Bragard et son épouse, fera VENDRE aux enchères par M. DELBOUILLE, notaire, à la maison cotée 1110, sise sur la Batte à Liège, le MOBILIER qui s'y trouve, consistant en garde-robes, commodes, buffet, secrétaire, tables, pendules, bois de lit, lits, matelats, couvertures, linges, argenterie, cuivrierie, étainerie, bacs en pierre, etc., etc. 289

ALLAHTAIM A LA BAMIA

ET

COMESTIBLE ORIENTAL

AU PALAMOUD.

Brevetés du gouvernement; approuvés de l'Académie, réparés par CADET GASSICOURT et LAMOUREUX,
PHARMACIENS A PARIS.

L'Allahtaim, aliment doux et onctueux, est la première nourriture du convalescent; les professeurs Broussais, Ségals, Pelpean et d'autres notabilités médicales le conseillent aux personnes atteintes de la gravelle, de la pierre, et généralement de maladies de reins, de la vessie ou de l'Urètre; mais désire-t-on une alimentation légèrement tonique? le comestible au Palamoud offre à l'hygiène une ressource précieuse. Les deux substances conviennent pour régime aux personnes chez qui un travail habituel de l'esprit affaiblit les fonctions de l'estomac. Prix du flacon: 5 francs. L'Allahtaim et comestible: 4 francs.
Dépôt à Liège, chez J. JANNE, pharmacien. 942

GILLON-NOSENT,

RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

Vient de recevoir de Paris, un nouvel envoi d'OMBRETES, PARAPLUIES, COLS de BOIVIN, COLS en CRINOLINE, OUDINOT, et autres de tous genres, GANTS en peau, de BOIVIN et autres, GANTS en SOIE, FIL d'ECOSSE, et FIL écri; PANIERS en paille, de toutes grandeurs, CHAISES pliantes pour dames et enfants; métiers à broder, DEVIDOIRS, BAVETTES et TABLIERS de nourrices, bretelles et jarrettières de GOMME ELASTIQUE, BOURRELETS en baleine et en paille.

On trouve chez le même, un bel ASSORTIMENT de petites BRONZES, QUINCAILLERIE, et BIJOUTERIE imitant le fin. On vient aussi d'y recevoir un ASSORTIMENT de GROS de NAPLES, MARCELINE, SCHALS, FIGURES, ECHARPES, et beaucoup d'autres NOUVEAUTES.

DE MOLL,

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Fabrique des CADRES DORÉS pour tableaux, gravures et gaces, ateliers de dorure sur bois, ornemens d'églises et meubles.
Il se charge de toutes sortes d'encadrements. 224

MAISON à VENDRE, ayant deux entrées, l'une au quai de la Sauvenière, n° 817; et l'autre rue Basse-Sauvenière. Elle est composée de 2 pièces et d'une cuisine au rez de chaussée, deux petites caves, trois pièces au 1^{er} étage, 2 au 2^e étage et 4 petites pièces au 3^e, pompe et cour. S'ad. à M. NOSENT, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9, pour connaître le prix et les conditions de la vente.

A VENDRE.

UNE SUPERBE MAISON située place de la Comédie à Liège, composée de VINGT CHAMBRES à FEU, cabinets, cuisine, lavoir, remise, écurie, pompes, citerne etc. S'adresser pour renseignements, rue de l'Université n° 44. 287

A VENDRE une BELLE CALÈCHE, avec avance en glace et harnais plaqués en argent, chez FERETIE, Md.-sellier, porte Ste.-Marguerite, n° 7.

VENTE

D'UNE

MAISON ET D'UNE RENTE.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, le jeudi 22 OCTOBRE 1835, à trois heures, il VENDRA aux enchères en vertu de jugement, en son étude, rue Féronstée, savoir :

1^{er} lot. Une maison, n° 460, rue Hors-Château, faisant le coin de la rue de la Rose.

2^e lot. Une rente de 54 francs 33 centimes, due par M. Jean Joseph Mélard, négociant, à Ougrée.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, ou en celle de M^e VIGOUREUX, avocat, rue Saint-Séverin. 283

Le lundi 28 septembre 1835, à deux heures de relevée, au n° 1081, à Liège, rue sur la Batte, il sera procédé à la vente publique de trois feuilletes vin de Bourgogne, bonne qualité. Argent comptant. 284

ETABLISSEMENT

DE

LAMBERT-VAL, PRÈS LIÈGE,

Pour la conservation et la propagation des sangsues.

Le dépôt pour la vente en gros et en détail se trouve chez M. LAMBERT, rue derrière St. Thomas, n° 329, vis-à-vis de la douane.

On peut s'en procurer en toute saison et à toute heure de jour et de nuit.

Ces sangsues ne sortant des réservoirs de l'établissement qu'à mesure des besoins, sont toujours bien reposées et bien saines; elles ont perdu dans des eaux de sources pures et préparées à cet effet, l'inconvénient qu'elles présentent si souvent, lorsqu'elles sortent des marais, de produire des piqures, dites envenimées; elles ont en outre l'avantage de s'attacher avec tant de facilité que la personne la moins exercée peut les appliquer. 24

SURDITE.

HUILE ACOUSTIQUE.

Parmi les cures les plus surprenantes opérées par l'HUILE ACOUSTIQUE du docteur MÈNE-MAURICE, de Paris, les journaux français continuent à en publier les suivantes :

MM. Roi, contrôleur à Dijon; Domingel, propriétaire dans cette ville, 25 ans de surdité; le baron d'Arthanz, à Caen, 20 ans de surdité, âgé de 78 ans; Masson, avocat à Lectoure (Gers); Mde. Montferrier, bijoutier, rue du Bac, n° 436, à Paris; le général Roboussin, rue de Clichy, n° 75, id.; de La Chambre, huissier à Peronne; Minne, percepteur d'impositions à Bouchain (Nord); Debrette, inspecteur de l'enregistrement à Bourges; Mde. Charault, directrice de la poste à St.-Amand (Cher), 42 ans de surdité presque complète, etc.; tous parfaitement guéris.

Chaque flacon est accompagné d'une instruction signée de M. le docteur MÈNE-MAURICE, ainsi que de son étiquette; la manière de passer les oreilles avec l'HUILE acoustique, et celle de faire les pansements.

Prix 10 francs.
On prévient qu'il y a des contrefaçons en Belgique. Seul dépôt chez GILLON-NOSENT, rue du Pont d'Ille, n° 32, à Liège.

M. MÈNE vient aussi de publier une petite brochure indispensable pour se traiter soi-même, laquelle contient ses découvertes sur la nature et le siège de cette infirmité.
Prix : 1 franc, même adresse, n° 32, Pont d'Ille.

INSTITUT D'ÉDUCATION,
Établi à Liège, place derrière St.-Paul, n. 515,
SOUS LA DIRECTION DE M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a principalement pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à la science commerciale, dans toute son étendue.
LA RENTRÉE des classes aura lieu, lundi 5 octobre, immédiatement après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, à l'église primaire de St.-Jacques.

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER.

LES 1^{er}, 2, 3 et 5 OCTOBRE prochain, aux deux heures de l'après midi, il sera procédé au domicile qu'occupait la dame veuve MOMMERTZ, sis rue Saint-Etienne, à Liège, à la VENTE du BEAU MOBILIER qu'elle a délaissé, consistant en commodes, secrétaires, buffets, tables à coulisse et autres, bois de lit à ressort et autres, deux belles garnitures de salon, le tout en acajou et en chêne, argenterie, rideaux de différentes couleurs, pendules en albâtre, vases en porcelaine dorés, glaces, lustres, poêles ouverts, cuisinières, literies, couvertures de laine, courtépentes, linges, habillemens, vins de différentes qualités en cercles et en bouteilles, eau de vie d'Orléans, cognac, rhum et kirswasser.
La vente des vins et liqueurs aura lieu le trois et le cinq s'il y a lieu. Argent comptant. 279

Le 8 OCTOBRE 1835, à une heure après midi, au domicile du sieur Jean Thomas LACROIX, cabaretier et tailleur, près l'église de Saive, les administrateurs de la commune de Saive, canton de Fléron, VENDRONT au rabais les TRAVAUX et FOURNITURES à faire 1^o pour construire une salle d'école et dépendances dans une grange et dans un étable; 2^o pour démolir en partie un bâtiment du presbytère et le reconstruire à neuf, dépenses estimées à plus de 3,000 francs.
Aux conditions dont on peut dès maintenant prendre connaissance en l'étude du notaire MONFELT, résidant au dit Saive, et chez M. le curé du même lieu. 280

A VENDRE une ACTION dans une des bonnes exploitations aux environs de Liège.
Cette exploitation est en plein rapport.
S'adresser au notaire MOXHON. 482

A VENDRE des encaudemens de pierre de taille, deux cuves et réfrigérateur de brasseur et 4 couples de persiennes.
S'adresser chez J. SOHY, aîné, rue de la Cathédrale, n. 65.

**TROISIÈME COMPAGNIE
COMMERCIALE D'ANVERS,
AU CAPITAL**

DE

TRENTE MILLIONS DE FRANCS.

**ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA
VIE DES HOMMES.**

Judi, 1^{er} octobre 1835, à 7 heures du soir, les actionnaires de la compagnie commerciale d'Anvers, pour les assurances contre L'INCENDIE et sur la VIE DES HOMMES, se réuniront en mon domicile, rue de Venus, n. 758, pour assister à la passation de l'acte constitutif de la société, par-devant M. HANEGRAEFF, notaire royal.
En s'adressant à M. M. J. FRESART, banquier, à Liège, on peut se procurer le prospectus et les statuts de cette nouvelle compagnie.
Anvers, le 28 août 1835.
Le directeur des compagnies commerciales, 154
Auguste MOREL.

ADJUDICATION

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ RURALE.

LE 27 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint-Pierre, à la VENTE publique d'une jolie MAISON DE CAMPAGNE, avec remise, écurie, jardin, bois, bosquet, étangs et un corps de ferme et batimens propres à son exploitation, en très bon état, avec jardins, prés, terres et plusieurs petites habitations, le tout d'une contenance de 30 bonniers métriques, situé à Dolembreux, près de Beaufays, commune de Sprimont, à trois lieues de la ville de Liège, dans un site charmant.
Cette VENTE présente toute sûreté et grande facilité pour le paiement du prix.
S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 286

VENTE

DE

**15 VERGES DE TERRES
SITUÉES A FLÉMALLE.**

En l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, il sera VENDU aux enchères publiques, le 13 octobre 1835, à 2 heures.
1^o Une PIÈCE de TERRE labourable, contenant 15 verges grandes, située en lieu dit Bois de Mont, commune de Flémalle Grande, exploitée par Henri Lemaye.
2^o Et une RENTE d'un muid épeautre, due par Lemaye et Nils, en vertu d'un bail à rente reconnue par titre nouvel. 285

**ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE
DE LIÈGE.**

Programme des leçons qui seront données à l'École spéciale de Commerce de Liège pendant le semestre d'hiver 1835-36.

PREMIÈRE DIVISION. — Droit commercial, économie politique, Histoire appliquée au commerce, Fonds publics, Tenue des livres tant en partie simple qu'en partie double, Arbitrages, Correspondance commerciale en différentes langues, Littérature française et allemande, Arithmétique commerciale, Mathématiques et Dessin linéaire, appliqué aux arts industriels.

DEUXIÈME DIVISION. — Langues française, allemande et hollandaise, Style épistolaire, Arithmétique, Géographie, Histoire et Calligraphie.

Il y a des cours particuliers pour les élèves qui veulent apprendre l'Anglais, l'Italien et l'Espagnol.

Les leçons recommenceront jeudi 1^{er} octobre.
S'adresser à M. J. CHARLIER, directeur de l'École spéciale de commerce, quai St. Léonard, de 11 à 1 heure. 290

VENTE

D'UNE

**SUPERBE PROPRIÉTÉ,
AU PERY.**

Le MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n. 482, à Liège, à la VENTE par licitation d'une SUPERBE PROPRIÉTÉ, située à Liège, au Pery.

Cette propriété, qui domine les vallées de la Meuse et de l'Ourte, toute la ville et ses environs, jouit des plus belles vues du pays, et forme un séjour des plus agréables.

Elle est libre de charges; elle se compose d'une habitation élégante, ayant:

Au rez de chaussée, vestibule, salon, salle à manger, cuisine, etc.;

Au premier, quatre chambres, un cabinet et salle de bains, Au second, chambres de domestiques et greniers.

Cette maison a, en outre, caves, souterrains, pompes, grandes citernes, lavoir, fournil, buanderie, pigeonnier, volière avec jet d'eau, belvédère, remise, écurie, fournil, cour et porte cochère, donnant sur le chemin du Pery à la citadelle.

Cette propriété se compose en outre de deux grands jardins en terrasse, avec allées, bosquets et massifs, d'une contenance de 25 perches, ornés de berceaux, statues, pyramides, colonnes, et garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, et de plantes et arbustes de toute espèce, le tout dans le meilleur état.

On peut arriver à cette propriété, avec chevaux et voitures, par le chemin du Pery; elle a en outre accès à la rue Pierreuse, et de l'autre côté à la rue Hors Château, par la rue des Urselines.

Cette propriété est à voir tous les jours, de 10 à 4 heures; s'adresser à cet effet, du côté du Pery, chez le sieur BOUSSARD, cabaretier, et du côté des Urselines, à la maison même.

On peut prendre connaissance des titres et conditions de la vente chez ledit notaire MOXHON. 244

ADJUDICATION D'IMMEUBLES.

JEUDI, 1^{er} OCTOBRE 1835, deux heures de l'après dinée, chez M. Lonhienne, aubergiste à VISE, il sera procédé à l'adjudication publique des TERRES labourables dont la désignation suit:

1^o Une TERRE de un bonnier 30 perches, située à la Halette, commune de Bombaye.

2^o Une idem de 51 perches 4 aunes, située aux Brassines, commune de MORTROUX.

3^o Une idem de 49 perches 47 aunes, située au chemin de Fouron le Comte, commune de Bombaye.

4^o Une idem de 40 perches 89 aunes, en lieu dit Pierreux, commune de Bombaye.

5^o Une idem de 10 perches 89 aunes, près de la précédente.

6^o Une idem de 13 perches 78 aunes, en lieu dit la Fosse d'Aubain, à Bombaye.

7^o Une idem de 14 perches 54 aunes, au même lieu.

Toutes facilités pour le paiement, s'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour plus amples informations. 238

ADJUDICATION

DES

**USINES ET MOULINS,
DE LONGDOZ.**

Le 5 OCTOBRE 1835, dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place St. Pierre, à la vente aux enchères publiques des IMMEUBLES dont le détail suit:

Premier lot.

Une FORGE avec four à réverbère, à pudler ou à affiner le fer, deux marteaux et deux feux, une maison assez spacieuse, magasins, écuries, verger, une pièce de terre et une petite maison vis-à-vis de l'établissement n. 290.

Deuxième lot.

Un MOULIN à farine, avec maison, écurie et deux petits vergers, connu sous le nom de Grand Moulin à Longdoz, monté de 4 couples de meules, dont 2 couples à fin-blanc, produisant une farine aussi belle que celle que l'on obtient des moulins à vapeur.

Ces deux établissements sont situés dans le site le plus beau, près de la Boverie, faisant partie du faubourg d'Amersœur, de la ville de Liège, bien près des ponts que l'on construit sur la Meuse et sur l'Ourte et très rapprochés de la nouvelle route royale de Liège à Verviers, Spa et l'Allemagne.

Outre la facilité des transports par terre, ces établissements jouissent de la navigation tant de la Meuse que de l'Ourte.

S'adresser audit M. BERTRAND, notaire, pour connaître les charges et conditions de la vente. 202

VENTE

DE

DEUX MAISONS DE COMMERCE.

MARDI 29 SEPTEMBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais à Liège, par le ministère de M. LAMBINON, notaire, résidant dans la même ville, à ce commis, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES suivants:

Premier Lot.

UNE MAISON, cour, batimens et dépendances, cotée numéro 1099, portant l'enseigne de la Croix, située rue sur la Batte à Liège, joignant à M. Vigneron et à Mlle. Moreau.

Deuxième Lot.

UNE AUTRE MAISON et dépendances, sise rue sur le Foulons, en la même ville, derrière celle qui précède, cotée n. 1067, tenant à M. Chevron et à Mlle. Moreau.

Il y a toute sécurité pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON, près de l'Hôtel de Ville. 445

**VENTE PAR LICITATION,
AVEC GRANDES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT
DU PRIX.**

Le MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n. 482, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES suivants:

Premier lot.

Une BELLE ET GRANDE MAISON, à 5 étages, propre à tout commerce, ayant pièces sur la rue et sur la cour, bâtiment derrière, etc., sise à Liège, rue Féronstrée, n. 822, vis-à-vis de l'Aigle noire.

Deuxième lot.

UNE FERME avec 5 bonniers métriques 56 perches 45 aunes (6 bonniers 7 verges grandes 13 petites, de terres et prairies, située à Chefneux, commune de Cheratte.

Ces immeubles sont libres de charges.
S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 265

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 21 septembre 1835, la belle PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE DE HAUREGARD, commune de la Reid, a été adjugée moyennant la somme de quatre-vingt-dix-huit mille francs et qu'on peut dans la quinzaine de la vente surenchérir d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal d'adjudication.

Cette propriété consiste en un château, bosquets, jardins, prairies, trois fermes, bois, carrières, four à chaux, etc., d'une contenance total de cent cinquante-un hectares quatre-vingt-deux ares.

Elle est d'un accès facile, dans un site agréable, à une lieue de Spa, 2 de Verviers, 5 de Liège.

Elle ne sera pas cloignée du chemin de fer et la nouvelle route de Theux à Montjardin et Aywaille passera à proximité. Au moyen de ces communications, ce vaste domaine sera susceptible de grandes améliorations et on peut dire que toutes les propriétés de l'endroit doubleront de valeur.

Les revenus sont évalués 5264 frs. 39 c. les fermages des fermes sont les mêmes qu'anciennement.
S'adresser audit M. DUSART, notaire. 266

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte de VENTE aux enchères reçu par M. LAMBINON, notaire résidant à Liège, en date du 21 septembre 1835; il a été adjugé:

1^o Une MAISON, étable et dépendances, avec une demi-verge grande de jardin et contigus, situés à Longdoz, commune de Liège, au prix de 2000 frs.

2^o Une verge grande et dix petites de cotillage, situé au même endroit, moyennant 800 frs.

Ces IMMEUBLES se trouvent à peu de distance de la nouvelle route.

3^o Et une verge grande et demie de cotillage, situé en Trou-Louette, commune de Grivegnée au prix de 550 frs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 1^{er} octobre prochain, à midi, surenchérir d'un vingtième du prix toute ou partie desdits adjudications, au moyen d'une déclaration à passer en l'étude du notaire LAMBINON, sise près de l'Hôtel de Ville, n. 1002.

**DURINGERS KURGEBAUDE,
AUX BAINS DE WIESBADE,**

UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisir et de conversation, dits DURINGERS KURGEBAUDE aux Bains de Wiesbade renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de FRANCS 20 la pièce et sur CINQ prises ensemble la SIXIÈME gratis avec Prospectus et Dessin.

Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à

L'administration générale de
LÉOPOLD DEUTZ et Cie.,
Banquiers à Mayence s. l. Rhin

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE DE BOUTIQUE, payant sa table, pour un commerce d'annage et de nouveautés. S'adresser n. 32, sur le Pont-d'Ile.

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St.-Gilles, n. 276.

VENTE

DU VASTE ET SUPERBE

HOTEL DU LUXEMBOURG.

Cet HOTEL, d'origine patrimoniale, située à Liège, rue Sœurs de Hasque, et Place de l'Université, au centre de la ville et des affaires, à proximité du Nouveau Pont de la Boverie, a deux portes cochères très-grandes, donnant l'une sur la rue Sœurs de Hasque, et l'autre sur la Place de l'Université.

Les cours et jardin de cet hôtel contiennent une superficie de 770 mètres (non compris les bâtiments.)

Il se compose de plusieurs corps de bâtiments tous en très bon état et le plus grand nombre construits récemment et entièrement à neuf; au rez de chaussée existe un immense salon, pouvant contenir 150 convives parfaitement à l'aise, plusieurs autres salons, salles à manger, vastes cuisines, offices, une grande cour et un beau jardin parfaitement aéré, dans lequel se trouvent beaucoup d'arbres fruitiers de toutes espèces et de la meilleure qualité, grandes remises, écuries pour 16 chevaux, et grands greniers à foin au-dessus, séparés des autres bâtiments.

Aux premier et second étage existent deux grands et beaux salons. 27 chambres à coucher, de vastes greniers. Cet hôtel contient en outre plusieurs belles caves, trois puits intarissables, une grande citerne, une pompe, etc.

Par son emplacement, l'étendue de ses cours, le nombre de ses bâtiments, il peut convenir pour tout établissement public; il est susceptible d'être divisé en plusieurs corps de logis; ses deux sorties le rendraient propre à une entreprise de diligences, à une maison de roulage, etc.; étant bien achalandé, il conviendrait surtout à un maître d'hôtel.

Il y a toutes sécurités pour acquérir, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser, pour connaître les conditions de cette vente, à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n^o 653. 461

ADJUDICATION VOLONTAIRE.

Le 2 OCTOBRE 1835, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e G. BIAR, notaire à Liège, rue Vinave-d'île, n^o 43, à la VENTE PUBLIQUE de DEUX BELES FERMES avec quartier de maître, d'origine patrimoniale, comprenant 85 bonniers de prairies, terres et bois, situées en la commune de Fouron St. Martin à un quart de lieue d'Aubel. S'adresser audit notaire BIAR. 48

TERRAINS ET MAISON,

VENDRE PAR LICITATION,

A LONGDOZ, COMMUNE DE LIEGE,

LE NOUVEAU PONT DE LA BOVERIE.

LUNDI, 5 OCTOBRE 1835, à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du canton de l'Est de la ville de Liège, rue derrière le Palais, n^o 443, M^e PARMENTIER, notaire à Liège, procédera en vertu de jugement, à la VENTE publique, aux enchères, des BIENS dont la désignation suit

Premier lot.

Une MAISON avec FABRIQUE de POTERIE, n^o 282, sise vis à vis du biez du moulin à tan, à Longdoz, consistant en deux pièces au rez de chaussée, vestibule, pompe, chaudière, étables, magasin, quatre pièces à feu aux 1^{er} et 2^e étages, plusieurs greniers, cave, grande cour, où il se trouve deux séchoirs et un four à tuiles et poterie. Le tout ne formant qu'un ensemble et mesurant en superficie 5 perches 77 aunes.

Une PIÈCE DE JARDIN potager, sise en lieu dit: *Ello Brassino*, contenant 6 perches 41 aunes, ou une verge grande dix petites.

Les IMMEUBLES ci-dessus sont occupés et exploités par le sieur Arnold Moest, en vertu d'un bail notarié qui finira le 25 décembre 1835.

Deuxième lot.

Une PIÈCE DE JARDIN potager, sise au même lieu et séparée de la précédente par un sentier, contenant 5 perches 28 aunes ou 1 verge grande 4 petites, aboutissant à la ruelle des Foulons et à un sentier.

Troisième lot.

UNE AUTRE PARCELLE, aussi de jardin potager, sise au même lieu, contenant 18 perches 68 aunes, ou 4 verges grandes cinq petites, tenant à la même ruelle et audit sentier.

Quatrième lot.

UNE AUTRE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise en lieu dit: derrière la maison Conrardy, contenant 33 perches 20 aunes ou 7 verges grandes 15 petites, aboutissant au chemin des Mauvais Chevaux et à la ruelle des Foulons.

Cinquième lot.

UNE PIÈCE DE PRÉ, sise sur l'île de Longdoz, fermée par deux branches de la rivière d'outre, contenant 6 perches 54 aunes ou 1 verge grande 11 petites.

Les pièces de fonds, reprises aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e lots sont exploitées par les sieurs Denis Francson et situées audit Longdoz.

Sixième Lot.

UNE PIÈCE DE HOUBLONNIERE, sise en lieu dit: *Cornillon*, au bas de la Chartrouse, contenant 9 perches 94 aunes ou 2 verges grandes 5 petites.

Cette dernière pièce est tenue en location par L. J. De-claye.

Ces terrains sont très-avantageusement situés par leur proximité du pont de la Boverie sur la Meuse et de la grande et nouvelle route de Liège à la barrière de la Bonne Femme, à Grivegnée, se dirigeant sur Chaudfontaine, Spa, Verviers et l'Allemagne.

Ils offrent un emplacement fort convenable pour y bâtir, soit des habitations, soit des fabriques ou ateliers; le quartier de Longdoz étant destiné par sa position favorable et la facilité des communications à devenir très-fréquenté et l'un des plus beaux faubourgs de la ville de Liège.

S'adresser pour prendre communication du plan, des titres et des clauses et conditions de la vente, en l'étude dudit notaire PARMENTIER. 264

VENTE

D'UNE

GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ

(Avec baisse de 1/3 des mises à prix primitives)

SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, N^o 621.

Le JEUDI, 15 OCTOBRE 1835, à trois heures après midi, M^e BERTRAND, notaire à Liège, exposera en VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, place St. Pierre, n^o 874 :

Une GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ, jouissant de la plus belle vue, composée de plusieurs corps de logis, servant d'habitation, de huit bâtiments de fabrique, écuries, remises, selleries, buchers, manège, grands magasins, caves, quatre cours et un vaste jardin, clos de murs, le tout formant un ensemble d'une superficie de 8590 mètres carrés, située à Liège, quai d'Avroi, n^o 621, joignant par derrière à la rue Jonckeu, et par devant au quai.

Par sa situation avantageuse, à proximité de la Meuse, du nouveau pont, du chemin de fer, et de sa communication un chemin du grand Jonckeu, cet immeuble est propre à tout établissement et réuni en outre les agréments de la ville et de la campagne.

Pouvant être divisée en plusieurs parties, sans rien diminuer de ses avantages, agréments et valeur, il en sera formé 4 lots, qui seront vendus séparément et réuni ensuite en un seul ou plusieurs lots au gré des amateurs.

Le premier lot comprendra les bâtiments d'habitation avec 2742 mètres de jardin y compris l'emplacement des bâtiments et cour.

Le second lot sera composé des bâtiments de fabrique, magasins, cours, remises, écurie, manège, et 2529 mètres en jardin.

Le troisième lot sera composé d'un grand bâtiment au fond du jardin servant de magasins, ayant 35 mètres de longueur sur 14 mètres de largeur, avec 1908 mètres de jardin aboutissant à ladite rue Grand-Jonckeu.

Le quatrième lot sera composé d'un jardin de la contenance de 1414 mètres, joignant également à la rue du Grand-Jonckeu.

Il y a toute sureté pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Le plan de la propriété est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire, qui donnera les renseignements nécessaires. 245

FERME A LOUER,

POUR

LE 1^{er} MAI 1836.

JEUDI 8 OCTOBRE 1835, dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire à Herve, à la location au plus offrant, d'une belle FERME avec jardins, vingt six bonniers de prairies et neuf de terres arables, située en lieu dit Haugregard, commune de Battice, occupée par M. Hardy.

S'adresser pour les conditions, en l'étude dudit M^e OPHOVEN, à Herve. 253

VENTE DEFINITIVE.

Les immeubles et rentes ci après énoncés, ayant été surenchérés, seront définitivement adjugés à l'extinction des feux, le 2 octobre 1835, 9 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND; notaire à Liège, place Saint Pierre, savoir:

- 1. Un grand corps de BATIMENT ayant servi de verrerie, avec 2 maisons n^o 30 et 31, situé à Chénée, cour jardin et prairie contenant 40 perches, le tout ne formant qu'un ensemble, mise à prix **16,800** Francs.
 - 2. Une MAISON étable et autres bâtiments, avec 2 bonniers 61 perches 53 aunes de jardin, prés, terres et bois, nommée la Cense Brulée, située à Hollogne aux Pierres **7,350**
 - 3. Une MAISON avec 39 perches, 23 aunes de jardin et prairie, située à Hollogne aux Pierres, détenue par Louis Hignoul **1,890**
 - 4. Une pièce de TERRE de 69 perches 74 aunes, située au dit Hollogne, exploitée par Laurent Goffin **1,575**
 - 5. Une PRAIRIE de 92 perches, située à Xhendremael détenue par Lambert Pétry, et Burtin **2,625**
 - 6. Et une RENTE annuelle et perpétuelle de 221 francs 23 centimes au capital de 6523 francs due par la fabrique de l'église primaire de Verviers, représentant Servais Lefin, reconnue par titre nouvel. Elle est très bien hypothéquée et régulièrement inscrite. **4,400**
- Et le dit jour 2 octobre, 11 heures du matin, en l'étude du dit M^e BERTRAND, notaire il sera VENDU aux enchères publiques, et sans réserve d'infirmité:
- 1. Une belle et grande maison à équipage, avec cour, fontaine, remise, écurie, magasins et jardin, jouissant d'une très belle vue, située à Liège, place St. Pierre, n^o 25, sur la mise à prix de **38,000**
 - 2. Une maison de maître, cotée 765, occupée par MM Walthéry avec maison de cultivateur, cour, jardin, prairie et bosquet, contenant 65 perches cote de murs, le tout ne formant qu'un ensemble, située à Liège, faubourg Hocheport **13,000**
 - 3. Une rente perpétuelle de 133 francs 71 centimes, au capital de 4,375 francs, formant le restant de prix d'une maison située à Liège, rue Sœurs de Hasque, n^o 159 **2,500**
 - 4. Une prairie contenant 26 perches 45 aunes, avec 44 peupliers, située à Hollogne aux Pierres, joignant à M. Lambert et aux chemins **1,200**
 - 5. Une pièce de terre de 45 perches 33 aunes, située en lieu dit à la Haute Wate, à Hollogne aux Pierres **1,000**
 - 6. Et une petite maison avec un bonnier 52 perches 56 aunes, de jardin et terre, située à la Haute Claire à Hollogne aux Pierres **2,500**
- S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 248

VENTE

DE TAILLIS ET DE FUTAIES.

Le MARDI, 29 SEPTEMBRE 1835, à deux heures de relevée, le notaire GILON fera VENDRE aux enchères dans son bois de la marchandise d'Aras, situé à Seraing, par le notaire RADELET, environ HUIT BONNIERS métriques de TAILLIS, essence de chêne et bouleau, divisés en plusieurs portions.

Cette vente aura lieu sur le terrain et à crédit.

Le lendemain 30, à 11 heures précises; Mme. la baronne de Serdopin fera VENDRE au château de Plainevaux, par le notaire GILON, PLUSIEURS BONNIERS de beau TAILLIS croissant dans le bois de Trente et Un, audit Plainevaux. A crédit.

Et le JEUDI, 1^{er} OCTOBRE, à 11 heures précises, dans le bois dit d'Othep, commune de Horion Hozémont, ladite dame de Serdopin fera VENDRE aux enchères, quantité de PORTIONS de TAILLIS et de FUTAYE, croissant dans ledit bois. A crédit et à la recette du même notaire GILON de Seraing sur Meuse 266

LE SAMEDI 3 OCTOBRE 1835, à midi précis, le notaire GILON VENDRA dans le bois de Rognac, à Ramet, de la part de M. J. A. Deneff, différentes portions de très beaux TAILLIS et de belle FUTAYE croissant dans le même bois. A CREDIT. 264

BOURSES.

PARIS, LE 24 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent J. du 22 mars.	107 85	107 90
Fin courant. Liquid.	107 95	107 85
Trois pour cent.	80 55	80 45
Fin courant. Liquid.	80 55	80 65
Napolitains.	98 35	98 25
Fin courant.	98 35	98 30
Rente perp. (Espagne).	34 1/4	34 1/2
Fin courant.	00 00	00 00
Emprunt Guebhard.	34 1/4	34 1/2
Rente d'Esp. 3 ^o J. du 1 ^{er} avril.	21 1/4	21 1/2
Fin courant.	00 00	00 00
Cortès.	34 1/4	00 00
Dette différée.	14 1/4	14 3/8
Coupons cortès.	49 0/0	49 1/2
Emprunt Ardoin.	42 1/2	42 1/2
Emprunt romain J. de juin.	102 3/4	102 7/8
Belge. J. du 1 ^{er} mai.	103 1/2	103 1/2
Fin courant.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	000 00	000 00

AMSTERDAM, LE 24 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 9/16	Rente française.	00 0/0
différée.	000 0/0	Métalliques.	99 7/8
Billet de chance.	24 0/0	Russie, H. et C.	104 0/0
Syndic. d'amor.	94 5/8	Esp. rente perp.	00 0/0
3 1/2.	79 0/0	Naples fauconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	141 3/4	Bresiliens.	86 1/2

ANVERS, LE 25 SEPTEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1/2 0/0 perte		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte A		
Paris pr fr. 100.	11 47 3/8	11 47	A 46 7/8
Lond. pr fr. 100.	11 12 16 1/4 P	11 12 07 1/2	
Hamb. pr 100 MB	35 3/8	35 3/16	35 1/16
Bruxelles.	1/4 0/0 p.		
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" n. 500		146 1/4
Dette act.	5	104 3/4	BRESIL.		
" différ.	43		E. à L. 1824		86 P
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	100 3/8	B Guebh.	5	32 3/4 P
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	33 1/8 à 32 7/8 A
Ac de la B.			Emp. 1834.		42
HOLLANDE.	2 1/2		Dette diff.		13 3/4 P
Dette act.	4 1/2		Cortès à P.		34 3/8 à 31 1/2
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A 199	" à L.		34 3/8 à 31 1/2
AUTRICHE.			Dito Coup		19 1/2 A
Métalliq.	5	103 et	NAPLES.		
Lots fl. 100.		254	Cert. Falc.	5	91 1/4 A
" n. 250.	4	419	ÉTAT-ROM.		
" n. 500.	4	694	Levée 1832	5	101 A
POLOGNE.			Ad. 1834	5	97 1/4
Lots fl. 300		121			

BRUXELLES, LE 25 SEPTEMBRE.

Em. R. fin ct. 100	3/8 A 1/2 P	Naples.	91 1/2
" pri. 1 moi. 000	0/0 dt	Rome.	100 1/2 A
Dette active.	53 1/2 P	Brs. Rothsc.	85 1/2 A
E. de 1832.	98 0/0 P	E. Ardo. 1835.	42 1/4 A
Act. Soc. Gén.	815 0/0 A	Empr. Guebh.	33 3/4 P
S. de c. de cvr.	125 0/0 A	P. à Amst.	33 A
Banq. de Belg.	111 0/0 P	Fin cour.	33 A
S. du c. de S. O.	111 1/2 P	D. différée.	15 0/0 P
S. Hauts Foun.	113 1/4 A	Cortès à Par.	31 00 P
Banq. fonc.	00 0/0 P	" à Londr.	31 1/2 P
S. du Cha. Flenu.	112 1/2 P	Coup. Cortès.	19 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	98 A 98 1/4 P		
Dette act. H. H.	54 0/0 P	CHANGES.	
Syndi. d'amort.	00 0/0	Amsterdam.	0/0 0/0
Lostr. av. coup.	99 0/0 P	Londres ct.	00 00 0/0
" inscript.	000 0/0	" 2 mois.	00 00 0/0
Métalliques.	102 3/4	Paris.	0/0 av.

VIENNE, LE 16 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 1/4 0. — Actions de la banque 1324.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège